

## Politique **environnementale**

Une philosophie et une détermination pour un **développement** juste, économe et **responsable des territoires**

**A**cteur de l'aménagement et du développement des territoires au service des collectivités locales, Adévia, consciente des enjeux économiques, sociaux, urbains et environnementaux, a souhaité renforcer son expertise et ambitionne de continuellement progresser dans son action afin de :

- **garantir une implication toujours plus proche des attentes des collectivités locales, être à l'écoute, favoriser le dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux, assurer une conception et une réalisation partagées des projets ;**
- **montrer une toujours plus grande humilité face aux enjeux des territoires, bannissant les analyses standardisées et les solutions modélisées pour privilégier les approches singulières, innovantes et les réponses pérennes ;**
- **placer au cœur de ses préoccupations, le développement durable et un comportement éthique comme fondements de son action.**

Adévia, au service d'un urbanisme plus respectueux de l'environnement, S'ENGAGE à :

- **accompagner, conduire et promouvoir un aménagement concerté et durable ;**
- **favoriser la qualité de vie et d'usage, la préservation des espaces naturels, de la biodiversité, des ressources, de la qualité de l'air, de l'eau et des sols ;**
- **privilégier les modes de déplacements doux, les transports collectifs, le recours aux énergies renouvelables, la mise en œuvre de modes constructifs écologiques ;**
- **veiller à la bonne gestion des déchets ainsi qu'à la prévention de la pollution et des risques environnementaux.**

Ainsi, pour chacune des opérations d'aménagement et de construction qui lui sont confiées ou qu'elle initie, Adévia, outre la prise en compte des attentes particulières de ses donneurs d'ordres, S'ENGAGE à :

- **identifier et maîtriser le plus en amont possible les impacts environnementaux réels ou potentiels, directs ou indirects en tenant compte des particularités et de la sensibilité de l'environnement local ;**
- **apporter, à travers l'élaboration et le suivi d'un programme d'actions spécifique, les réponses adaptées, durables et ambitieuses aux problématiques posées.**

Pour concrétiser sa volonté et mettre en œuvre sa politique environnementale, Adévia a développé un **Système de Management Environnemental (SME)** suivant la norme internationale ISO 14001 et le règlement européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme).

Son Système de Management Environnemental fixe le cadre et détermine la méthodologie d'approche environnementale qu'Adévia entend généraliser à toutes ses opérations ainsi qu'à son propre fonctionnement.

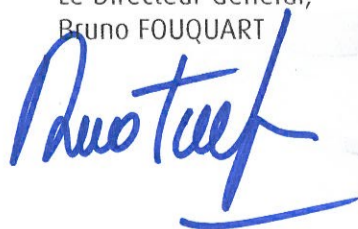
Il garantit la maîtrise opérationnelle par la prise en compte des aspects et impacts environnementaux, la définition d'objectifs et cibles appropriés ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la performance environnementale des actions entreprises.

Dans le cadre de ses engagements, Adévia veillera tout particulièrement au respect de la réglementation et des exigences environnementales auxquelles elle a souscrit, à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de son SME et de sa performance environnementale et à assurer la pleine transparence de son action en communiquant à tout public, collectivités et acteurs locaux, partenaires et prestataires sa politique et sa déclaration environnementale.

**Avec l'implication et la mobilisation de l'ensemble de ses équipes, Adévia s'engage résolument aux côtés des collectivités locales pour un développement juste, économe et responsable des territoires.**

Liévin,  
le 6 octobre 2011

Le Directeur Général,  
Bruno FOUQUART



Le Président,  
Michel DAGBERT

